

Conseil du 20^e arrondissement du 2 novembre
Sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel

Vœu relatif à un remboursement de charges de la part de certains bailleurs sociaux

Considérant la panne d'ascenseur qui a eu lieu du 14 août 2020 au 2 septembre 2020 dans l'immeuble du 49 rue Saint-Blaise, logement social de la RIVP,

Considérant que l'immeuble du 49 rue Saint-Blaise est un immeuble de dix étages, dont un locataire notamment, au 2^{ème} étage, est en situation de handicap moteur et se déplace en fauteuil roulant, et dont d'autres locataires sont des personnes âgées, ou des familles avec enfants en bas âge,

Considérant qu'à propos de cette panne, aucune information n'a été communiquée de la RIVP aux locataires, et qu'aucun service de compensation, tel qu'un service de portage, n'a été proposé,

Considérant que le contrat d'entretien d'ascenseur entre la RIVP et le prestataire d'entretien d'ascenseur doit définir des pénalités d'indisponibilité d'ascenseur à la charge du prestataire, comme tout contrat d'entretien d'ascenseur sérieux, et qu'ainsi la RIVP a dû recevoir le paiement de pénalités à la suite de la panne,

Considérant que cette panne est d'autant plus inacceptable pour les locataires que l'ascenseur avait été totalement rénové en 2019, les travaux entraînant trois mois d'arrêt total entre août 2019 et novembre 2019, sans aucune remise sur les charges d'ascenseur envers les locataires, pour un service pourtant non-assuré sur la période,

Considérant la pétition des locataires du 49 rue Saint Blaise, adressée à la direction de la RIVP, demandant une remise sur les charges d'ascenseur au prorata des périodes d'indisponibilités décrites ci-dessus,

Considérant que la problématique des pannes d'ascenseurs à répétition et les difficultés pour les locataires d'exiger une diminution des charges au prorata est récurrente chez l'ensemble des bailleurs sociaux,

Considérant par ailleurs la panne d'électricité survenue le 14 et 15 août et de façon plus ponctuelle la semaine qui a suivi dans le quartier des Envierges, privant ainsi d'électricité les logements sociaux situés rue des Envierges / rue du Père Julien Dhuit,

Considérant que cette panne a duré plus de dix heures en pleine canicule ce qui oblige les distributeurs à un remboursement afin de couvrir notamment la perte de produits réfrigérés, remboursement qui toutefois n'est pas automatique mais consécutif d'une demande adressée au service client, or la large majorité des locataires, que ce soit dans les logements sociaux impactés ou les autres, n'ont pas été mis au courant de cette possibilité,

Considérant que des logements sociaux sont impactés, qui plus est en nombre conséquent,

Considérant que cette panne, causée par la fonte de lignes haute tension coupant la connexion au poste public de distribution (ppd), dont l'un au moins se trouve dans un immeuble géré par Paris Habitat, qui ne pouvait donc ignorer cette panne,

Sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel, le conseil du 20^e arrondissement émet le vœu que le Maire du 20^e s'engage à :

- **Interpeller la RIVP afin que le bailleur s'engage à procéder au remboursement des locataires des charges d'entretien d'ascenseur au prorata des périodes d'indisponibilité depuis le mois d'août 2019.**
- **Interpeller les bailleurs du quartier des Envierges afin qu'ils exigent du fournisseur d'électricité le remboursement dans le but de reverser ce montant en intégralité aux locataires.**
- **Inciter Enedis ainsi que les autres fournisseurs à procéder aux investissements nécessaires sur le réseau de distribution, les lignes haute tension et autres installations qui ne résisteraient pas à un autre épisode caniculaire.**
- **Organiser avec l'ensemble des bailleurs et les associations de locataires une réunion de travail pour garantir une démarche simple, dans l'intérêt des locataires, de remboursement systématique des charges quand un ascenseur est en panne ou quand une coupure d'électricité est opérée.**